

## L'université de Perpignan récupère son école d'ingénieurs

Céline Authemayou | Publié le 20.01.2016 à 17H43

[Recommander](#) [1](#) [Twitter](#) [in Partager](#) [1](#) [G+](#) [0](#) [1](#) [A+](#) [A-](#) [✉](#) [📄](#) [💬](#)



Les élèves intégrés à la rentrée 2016 seront les premiers à obtenir, dans trois ans, un diplôme Sup'ENR. Les autres obtiendront, pour deux années encore, un diplôme "Polytech Montpellier".

**Jusqu'à présent département de Polytech Montpellier, Sup'ENR vient d'être habilitée par la CTI à délivrer son propre diplôme d'ingénieurs, au sein de l'université de Perpignan. Un changement de statut qui met fin à une collaboration complexe entre les deux facs.**

**D**ès la rentrée 2016, l'université de Perpignan Via Domitia (UPVD) accueillera ses premiers élèves ingénieurs. Sup'ENR, école interne à l'établissement, a en effet **obtenu l'accord de la CTI en novembre 2015** pour délivrer son propre diplôme d'ingénieurs spécialisé en génie énergétique et énergies renouvelables.

Jusqu'à présent simple département de Polytech Montpellier situé à Perpignan, **le cursus accède donc à son indépendance, sur fond de tensions** entre les deux universités.

En 2009, lorsque Polytech Montpellier crée son département énergétique, les universités de Montpellier et de Perpignan **décident d'unir leurs forces** : la première permet aux étudiants d'accéder au diplôme d'ingénieurs, la seconde de baigner dans un [écosystème local de pointe en matière d'énergies renouvelables](#).

"L'idée était bonne, reconnaît Fabrice Lorente, président de l'université de Perpignan, **le partenariat se voulait gagnant-gagnant**. Sauf que les termes de la convention de partenariat n'ont pas été détaillés, laissant place à un accord déséquilibré. **Pendant plusieurs années, nous avons essayé de trouver des solutions.**"

### **LOI ESR ET CHANGEMENT DE PRÉSIDENTENCE**

À l'origine du mécontentement de Perpignan, **l'inéquitable partage des frais et des recettes**. "Pendant cinq ans, Montpellier touchait droits d'inscription, dotation ministérielle et taxe d'apprentissage, **alors que Perpignan finançait la location du bâtiment et le salaire des enseignants**", poursuit Fabrice Lorente.

Une version que tempère le directeur de Polytech Montpellier, Serge Pravossoudovitch. "Ces questions financières, liées à l'entrée en vigueur de la loi ESR, autonomisant les universités, ont été l'un des éléments déclencheurs, certes. **Mais les changements de présidence ont également pesé sur l'issue du dossier**. Si la volonté de collaborer n'est plus présente, pourquoi pas. **Mais je regrette la forme prise par cette séparation**, la communication entre les différents acteurs ayant été très difficile."

### **UN PREMIER AVIS "NON FAVORABLE" DE LA CTI**

Appuyé par le ministère via la DGESIP, l'université de Perpignan dépose en 2015 un dossier d'habilitation auprès de la CTI (Commission des titres ingénieurs). Cette dernière [se prononce en juillet 2015](#) : elle décide de **"ne pas donner un avis favorable à l'habilitation de cette formation** pour la rentrée de septembre 2015, mais [invite] l'université à consolider son projet en vue d'une possible habilitation pour la rentrée de septembre 2016".

Après l'apport de compléments, Sup'ENR obtient finalement le **feu vert en novembre 2015, pour une seule année d'habilitation**. Pour mettre toutes les chances de son côté, Sup'ENR s'est associée au groupe Insa. École partenaire du réseau national, elle pourra recruter ses étudiants via le processus Insa, après un bac + 2. Avant d'ouvrir, dès la rentrée 2017 – sous réserve de validation par la CTI –, une **prépa intégrée au sein même de l'Insa Toulouse**.

"À l'heure des regroupements de formations, je ne peux que m'interroger sur cette démarche, qui donne naissance à une école de niche", concède Serge Pravossoudovitch. Et crée une nouvelle tension entre l'université de Montpellier unifiée et celle de Perpignan, après [le dossier brûlant de l'Idex](#).